



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président* ;  
Jean Marie Colot, Michaël Vander Mynsbrugge, Marc Vande Weyer, Pierre Tempelhof, Agnès Vanden Bremt, *Echevins* ;  
Marc Hermans, Monique Dupont, Peter Decabooter, Christian Boucq, Marc Ghilbert, Marie Kunsch, Chantal Dubocage, Said Chibani, Ndongo Diop, Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Nicolas Pantidis, François Robe, Dirk Moors, Maude Van Gyseghem, *Conseillers communaux* ;  
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Vincent Riga, Stéphane Tellier, *Echevins* ;  
Fatiha Metioui-Amanzou, Luc Demullier, Vincent Lurquin, Nicolas Stassen, *Conseillers communaux* ;  
Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

**Séance du 30.04.15**

---

**#Objet : Motion du 24.04.2015 de Monsieur Yonnec POLET, Conseiller communal, concernant la fermeture de la sortie n° 12 du Ring#**

---

Séance publique

**AFFAIRES INTERNES**

**Secrétariat et Cabinets d'Echevins**

LE CONSEIL,

Considérant la décision de fermeture de la sortie 12 du Ring au mois de mars par les autorités flamandes;  
Considérant que cette décision de la Région Flamande, à titre de test pendant les mois d'avril et de mai, répondrait à un objectif annoncé de réduction du trafic de transit au sein de la commune de Dilbeek;  
Considérant qu'aucune décision définitive n'est attendue avant 2016;  
Considérant que cette décision a été prise sans concertation préalable avec la commune de Berchem-Sainte-Agathe et la Région bruxelloise;  
Considérant les conséquences du report de trafic aux sorties 11 et 13 pour les Berchemois dans leur quotidien;  
Vu le courrier du 13/03/2015 des autorités communales Berchemoises au ministre P. Smet demandant une concertation avec les Communes bruxelloises (Berchem, Molenbeek et Anderlecht), flamandes ainsi que la Région flamande et Bruxelles Mobilité, toutes concernées par cette fermeture ;  
Vu L'article 92bis-7° de la constitution qui prévoit que: "*les accès et sorties du ring autoroutier de Bruxelles (R0) ne peuvent être fermés ou rendus inutilisables qu'après concertation entre les régions au sein de la communauté métropolitaine ....*";  
Attendu la motion de Monsieur Yonnec POLET, Conseiller communal, introduite le 24.04.2015:  
*"Le Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe regrette la décision de fermeture temporaire de la sortie 12 du Ring sans concertation préalable.*  
*Le Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe tient à porter à la connaissance de la Région flamande les désagréments causés par cette fermeture à de nombreux habitants de la commune.*  
*Le Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe demande qu'à l'issue de cette phase test, et dans les plus brefs délais, la sortie 12 soit à nouveau accessible à la circulation."*;  
Attendu l'amendement écrit de Monsieur Ndongo DIOP, Conseiller communal, déposé le 29.04.2015, ajoutant les articles 4 à 7 suivants:

*"Article 4*

*Approuve la volonté du Collège de Bourgmestre et Echevins de procéder à une phase de concertation avec les habitants sur les conséquences en termes de nuisance du report du trafic suite à la fermeture de la sortie 12.*

*Article 5*

*Soutient le Collège dans sa volonté de réaliser une évaluation des conséquences du report du trafic sur Berchem-Sainte-Agathe par une analyse objective et des tests de comptage de voitures.*

*Article 6*

*Demande qu'aucune décision définitive ne soit être prise sans une véritable concertation sur base des résultats des tests et en appelle aux Régions flamandes et bruxelloises pour que cette concertation entre tous les acteurs soit mise en place dans les plus brefs délais après la période test.*

*Article 7*

*Soutient le Collège dans son intention de faire appel à un avocat constitutionnaliste au cas où la décision définitive de fermeture était prise unilatéralement";*

*Vu que le Conseil communal a approuvé cet amendement à l'unanimité des voix;*

ARRETE ce qui suit à l'unanimité des voix:

Article 1

Regrette la décision de fermeture temporaire de la sortie 12 du Ring sans concertation préalable.

Article 2

Tient à porter à la connaissance de la Région flamande les désagréments causés par cette fermeture unilatérale à de nombreux habitants de la commune.

Article 3

Insiste que la sortie 12 soit à nouveau accessible à la circulation à l'issue de cette phase test, et ce dans les plus brefs délais.

Article 4

Approuve la volonté du Collège de Bourgmestre et Echevins de procéder à une phase de concertation avec les habitants sur les conséquences en termes de nuisance du report du trafic suite à la fermeture de la sortie 12.

Article 5

Soutient le Collège dans sa volonté de réaliser une évaluation des conséquences du report du trafic sur Berchem-Sainte-Agathe par une analyse objective et des tests de comptage de voitures.

Article 6

Demande qu'aucune décision définitive ne soit être prise sans une véritable concertation sur base des résultats des tests et en appelle aux Régions flamandes et bruxelloises pour que cette concertation entre tous les acteurs soit mise en place dans les plus brefs délais après la période test.

Article 7

Soutient le Collège dans son intention de faire appel à un avocat constitutionnaliste au cas où la décision définitive de fermeture était prise unilatéralement.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

21 votants : 21 votes positifs.

*1 annexe*

*Motion Polet sortie 12.doc*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,  
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Joël Riguelle

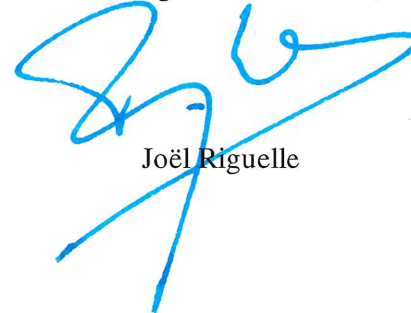
POUR EXTRAIT CONFORME  
Berchem-Sainte-Agathe, le 05 mai 2015

Par ordonnance :  
Pour le Secrétaire communal,  
Le 1er Conseiller délégué,



Sandra Goegebeur

Le Bourgmestre-Président,



Joël Riguelle

